



Santé et sécurité sur les chantiers de construction d'ASP Construction

Ce cours s'adresse aux travailleurs devant accéder à un chantier de construction au Québec dans le cadre de leurs fonctions. Selon la loi, toute personne qui désire accéder à un chantier de construction doit posséder la carte « Santé Sécurité sur les chantiers de construction » émise par l'ASP Construction.

Clientèle visée

Tous travailleurs devant accéder à un chantier de construction au Québec.

Objectifs

Permettre au travailleur d'appliquer les règles de Santé Sécurité sur les chantiers de construction conformément au contenu élaboré par l'ASP Construction, à la politique de la CNESST et à la loi sur la Santé et Sécurité au travail.

Contenu

- Module 1 : Introduction aux principes de la prévention
- Module 2 : Chantiers: réglementation et encadrement
- Module 3 : Prévention des troubles musculo-squelettiques
- Module 4 : Agresseurs physiques
- Module 5 : Électricité
- Module 6 : Cadenassage
- Module 7 : Outillage particulier: choix d'outils
- Module 8 : Machinerie lourde
- Module 9 : Contaminants chimiques : l'exposition
- Module 10 : Contaminants particuliers
- Module 11 : Contaminants : contrôle de l'exposition et protection
- Module 12 : SIMDUT 2015 - I
- Module 13 : SIMDUT 2015 - II
- Module 14 : Prévention des chutes
- Module 15 : Échafaudages
- Module 16 : Appareils de levage de charge
- Module 17 : Appareils de lavage de travailleurs
- Module 18 : Travail en espace clos
- Module 19 : Travaux de creusement
- Activité synthèse (Examen)

Préalable: Aucun

Durée: 30 h

Attestation

À la fin de la formation, les candidats recevront un certificat temporaire les autorisant à circuler sur les chantiers de construction et suivra, dans les semaines à venir, leur carte officielle émise par l'ASP Construction.

